

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**N° 17-DCM-DGS-128**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT DECEMBRE** à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : DON D'UN PIANO A LA COMMUNE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – François MEURIER

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER  
Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO  
Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ  
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND  
Marie-Paule DELAROCQUE à Yves PARENT  
Jennifer DELI à Nicole VACCA  
Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Céline PRATI-AIGUIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Madame Bénédicte LE MOIGNE, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :**

Monsieur Jean-Pierre MEO, sis 101 rue docteur Branzon, 83100 TOULON, a souhaité faire don d'un piano droit Choiseul 3 pédales, d'occasion, de dimensions 120x145x63, à la Mairie du Pradet.

Ce don s'inscrit dans le prolongement de la politique culturelle menée par la Mairie du Pradet autour de la musique, avec notamment l'accueil depuis 3 ans d'un festival international de musique classique et de séances de sensibilisation des écoliers à cet art.

Ce piano, qui sera exposé dans le hall de l'Espace des Arts, est destiné à tous les musiciens qui le souhaiteraient et restera donc en libre accès à cet emplacement.

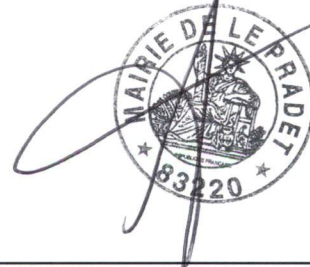
**Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don sans contrepartie.**



**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**  
32 voix POUR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.